

# **Accueil extrascolaire « Jeux d'Enfants »**

## **Commune de Marchin**

### **Règlement d'ordre intérieur (ROI)-parents**

Chers parents,

La commune de Marchin propose un accueil extrascolaire (AES) appelé « Jeux d'Enfants ».

Ce service est composé de 2 types d'accueil :

- un accueil dans les différentes implantations scolaires de l'école communale : « Belle Maison », « Bruyères » et la « Vallée »
- un accueil centralisé situé Chemin de Sandron, à 4570 Marchin

« Jeux d'Enfants » collabore essentiellement avec l'école communale de Marchin mais également avec l'école libre de Vyle-et-Tharoul.

- **Organisation générale :**

#### *« Accueil dans les implantations » :*

Pour qui ? Tous les enfants des classes maternelles et primaires fréquentant une des 3 implantations de l'école communale.

Quand ? En période scolaire -> avant, après l'école et le temps de midi

Horaire ?

- Matin : 7h à 8h30 (sur les 3 implantations)
- Midi : 12h20 à 13h30 (sur les 3 implantations)
- Soir : 15h30-16h30 (sur 2 implantations : « Bruyères » et la « Vallée ») ou de 12h à 13h le mercredi

Lieu ? Les 3 implantations se situent :

- « Belle Maison » : Rue J. Wauters, 1A
- « Bruyères » : Résidence Gaston Hody, 29
- «Vallée » : Rue Fond du Fourneau, 15A (primaire)

Transport : le matin, un minibus sert de navette à l'implantation de la « Vallée ». En effet, les petits présents à l'accueil du matin sont amenés vers leur structure maternelle (Pavillon Alexandre : Rue Beau Séjour, 44)

Encadrement : l'équipe de l'accueil dans les implantations scolaires se compose de :

- 2 agents APE (ces personnes travaillent également à l'accueil centralisé)
- 2 agents en avenant de contrat (renforts temps de midi à « Belle Maison »)
- 3 agents ALE
- 4 agents volontaires

Coût : **GRATUIT**

#### *« Accueil centralisé »*

Pour qui ? Tous les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans fréquentant une des écoles de l'enseignement fondamentale tous réseaux confondus (les lundis, mardis, jeudis et vendredis -> école communale ; le mercredi -> écoles communale et libre)

Quand ? En période scolaire -> après l'école, le mercredi après-midi et les journées pédagogiques.

Horaire ?

- 15h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 12h20 à 18h30 le mercredi. Les ateliers débutent à 13h30 et se terminent à 16h.
- 7h à 18h30 lors des journées pédagogiques. Les activités commencent à 9h et prennent fin à 16h.

Lieu ? L'accueil centralisé se situe Chemin de Sandron (derrière le hall omnisports).

Transport: il est organisé pour véhiculer les enfants des différentes implantations de la « Vallée » et des « Bruyères » vers l' « accueil centralisé » et ce, tous les jours de la semaine après l'école. Ce transport est assuré soit par un minibus soit par le car communal et une convoyeuse. Le temps de voyage est d'environ 10 minutes.

Les enfants de l'école libre participant aux ateliers du mercredi y sont amenés en car.

#### Inscriptions :

- *Les lundis, mardis, jeudis et vendredis* : en début d'année scolaire, l'enfant reçoit une fiche d'inscription et une fiche médicale à faire compléter par la personne responsable. Lors d'un premier accueil, en cours d'année, l'animateur lui remettra tous les documents nécessaires.
- *Le mercredi* : les ateliers sont accessibles uniquement sur inscription, au préalable (maximum le lundi qui précède) soit par téléphone (0485/94.55.32 ou 085/27.04.25) soit par mail ([extrascolaire@marchin.be](mailto:extrascolaire@marchin.be)). Une fiche médicale sera également à compléter (sauf si l'enfant fréquente déjà l'AES en semaine).

Les fiches d'inscription et médicale se trouvent également en ligne sur le site de [www.marchin.be](http://www.marchin.be) ou sur le site de [www.ecoledemarchin.be](http://www.ecoledemarchin.be).

Afin de garantir une prise en charge optimale de votre (vos) enfant(s), il est indispensable que ces documents soient rentrés dans les plus brefs délais aux animateurs ou via la boîte aux lettres de l'AES (cf. implantation de « Belle Maison »).

- *Les journées pédagogiques* : une fiche d'inscription est distribuée dans les tout-mallettes des enfants de l'école communale. Une date de clôture y est indiquée. Le document doit être soit remis à un membre de l'équipe soit glissé dans la boîte aux lettres de l'AES (cf. implantation de « Belle Maison »).

*!!! Toute modification aux informations reçues au moment de l'inscription doit être signalée, le plus tôt possible, à la responsable !!!*

Encadrement : l'équipe de « Jeux d'Enfants » se compose :

- 1 responsable : Géraldine Docquier
- 5 agents APE (dont 2 d'entre elles travaillent également dans les implantations scolaires)

Au niveau du taux d'encadrement, l' « accueil centralisé » se base sur 1 animateur/18 enfants.

Pour un accueil de + de 3 heures, le mercredi après-midi et les journées pédagogiques, ce taux d'encadrement diffère et se base sur les normes ONE des centres de vacances:

1. 1 animateur/8 enfants de – de 6 ans
2. 1 animateur/12 enfants de + de 6 ans

#### Coût ?

- *Les lundis, mardis, jeudis et vendredis* : **GRATUIT -> 16h30**. Au-delà de cette heure, une intervention financière de 0,50€ est demandée par 1/2 heure entamée et ce, jusqu'à 18h30.
- *Le mercredi* : forfait de 3€ pour l'atelier. Après 16h, une intervention financière de 0,50€ est demandée par 1/2h entamée et ce, jusqu'à 18h30.
- *Les journées pédagogiques* : forfait de 5€ pour la journée.

Les présences des enfants sont facturées, par trimestre, à la personne responsable.

En cas de non-paiement récurrent, le dossier est soumis au Pouvoir Organisateur qui se réserve le droit de suspendre temporairement l'accueil de votre (vos) enfant(s).

L'attestation fiscale vous est envoyée, par voie postale, dans le courant du mois de mai si vous êtes en ordre de facturation.

#### • Organisation pratique pour l'accueil centralisé:

Nous comptons sur votre participation afin de respecter les règles de sécurité, à savoir :

- a. Reprendre votre (vos) enfant(s) à la barrière verte (modules AES)
- b. Garder les distance sociales requises (1,5m) entre vous et les autres parents ; les moniteurs et les surveillantes

c. Porter un masque

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Suite au dernier CODECO : ... « *il n'y aurait plus de restrictions spécifiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. On tend dès lors vers un retour à une certaine normalité pour nos secteurs* »....

Dès lors, à partir du 1 septembre 2021, l'accueil centralisé fonctionne normalement. Tous les élèves de l'implantation de « Belle Maison » sont donc dirigés, après 15h30, vers l'accueil centralisé.

Nous poursuivons notre travail sur les aménagements des espaces ainsi que sur les notions de repères, de référence et de continuité.

Les enfants sont répartis en 3 groupes d'âge et sont pris en charge par un animateur référent :

- Petits : enfants des classes maternelles avec Raphaëlle KINET
- Moyens : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années primaires avec Isabelle SORAVILLA
- Grands : 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires avec Rodrigue JALET

Chaque groupe bénéficie d'un local adapté et aménagé selon leurs besoins et leur développement (jeux, matériel, mobilier, « coin doux », ...).

Dans une volonté d'améliorer sans cesse notre prise en charge, nous approfondirons nos connaissances, cette année, sur la gestion des émotions (temps de parole laissé aux enfants, ...).

L'équipe de « Jeux d'Enfants » est renforcée :

- de 15h30 à 16h30 par Marie THIRION (renfort chez les petits essentiellement voir chez les moyens au besoin).
- de 15h30 à 16h30 par Christine DOULLIEZ (renfort soit chez les moyens soit chez les grands suivant le nombre d'enfants).

A partir de 17h15, les enfants restant sont réunis dans le local des moyens (= local de rassemblement)

Les mercredis et journées pédagogiques :

*Le mercredi* : tous les élèves de l'implantation de « Belle Maison » sont dirigés, après 12h20, vers l'accueil centralisé.

Marie-Christine Lecharlier, agent ALE, renforce l'équipe de 12h à 13h.

Pour rappel, les ateliers débutent à 13h30 jusqu'à 16h. De façon, à garantir la bonne organisation de nos activités, nous vous invitons à respecter les horaires établis.

L'équipe privilégie les activités en plein air.

Les sorties ne sont autorisées qu'à la condition du respect des mesures sanitaires en vigueur à l'endroit de déplacement.

*Les journées pédagogiques* : l'équipe de « Jeux d'Enfants » organise des animations ludiques et variées de 9h à 16h.

Pour les enfants qui font la sieste, un local est prévu à cet effet. Celui-ci est aéré au minimum avant et après la sieste. Chaque petit dispose de sa propre couchette. Les parents amènent le nécessaire de couchage : couvre-lit, doudou, oreiller, ...A la fin de l'accueil, l'animateur range toutes les affaires dans le sac de l'enfant.

• **D'un point de vue médical :**

Un enfant doit rester à domicile et ne peut fréquenter l'accueil s'il est malade ou présente :

- ✓ au moins l'un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :
  - fièvre ( $\geq 38^\circ$ )
  - toux importante
  - difficultés respiratoires (en dehors d'une crise d'asthme)
  - douleur thoracique sans avoir reçu un coup ou de traumatisme
  - perte de l'odorat et du goût
- ✓ au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :
  - douleurs musculaires
  - fatigue inhabituelle pour l'activité

- nez qui coule ( ! si enfant allergique connu : éternuements, nez qui coule ou yeux rouges/qui chatouillent sont plutôt un signe d'allergie)
  - maux de gorge
  - maux de tête
  - perte franche d'appétit
  - diarrhée aqueuse sans vomissement
- ✓ une aggravation de symptômes respiratoires connus (ex. : asthme), sans autre cause évidente
- ➔ Ces critères peuvent évoluer en cours d'année (cf. protocole lié à la gestion de cas-Covid-19-).

En cas de pédiculose (poux) : les enfants sont traités le plus rapidement et efficacement possible.

Administration de médicament(s) : les parents fournissent à la responsable un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement.

Les parents prennent conscience que la structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour l'administration de médicament.

Usage de médicament(s) : Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins dans chaque local d'accueil. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce, à bon escient : du désinfectant; une pommade anti-inflammatoire ; une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insectes.

En cas d'urgence : les parents sont avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord

L'accueil extrascolaire « Jeux d'enfants » dispose d'un référent médical joignable durant le déroulement des activités.

En cas de suspicion d'infection Covid-19, l'équipe se réfère au protocole de « gestion de cas ».

## • Assurances

Les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire (« petit » et « grand accueil ») sont couverts par une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » souscrite chez ETHIAS par la commune de Marchin. Les formulaires relatifs aux déclarations d'accidents sont dans les mains de la responsable, chargée de les remplir et de les transmettre au service administratif pour suivi.

Les enfants ne peuvent pas amener d'objet de valeur (tablette, gsm, console de jeux, ...).

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction d'objets personnels (vêtements, bijoux, jouets, ...).

Pour l'équipe de l'accueil extrascolaire,  
Géraldine DOCQUIER  
Coordinatrice Accueil Temps Libre